



République Française

Commune de Gisy Les Nobles

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 15 Juin 2017 à 20h30

Etaient présents:

<u>Mesdames :</u> <ul style="list-style-type: none">• Chantal DUMAIRE• Magaly LISBOA• Delphine MAZALEYRAT• Marie-Paule RAVANEL	<u>Messieurs :</u> <ul style="list-style-type: none">• Patrick BABOUHOT• Franck CASARIN• Alexandre FINELLI• Jean-Luc PELLARD• Christophe POUTHÉ• Bernard STENUIT• Benjamin VIARD
--	---

Secrétaire de séance : Magaly LISBOA

Absents excusés :

Céline LALANDE ayant donné pouvoir à Delphine MAZALEYRAT.
Laurent BETAILLE ayant donné pouvoir à Christophe POUTHÉ
Stéphanie FERRIERE ayant donné pouvoir à Patrick BABOUHOT

1) Adoption du dernier compte rendu

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du 13 avril 2017 qui est adopté à l'unanimité sans observation particulière.

2) Modification de DETR pour le 19 Grande Rue

Le Maire rappelle que certains travaux prévus au budget primitif 2017 concernant le 19 Grande Rue, peuvent bénéficier de subventions de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux. Une demande globale a été faite lors du conseil municipal du 22 mars 2017. Après avoir déposé le dossier en sous-préfecture, il s'avère que notre demande doit être revue et scindée en plusieurs tranches pour bénéficier ainsi les subventions adéquates puisque l'enveloppe financière du contrat de ruralité a été revue à la baisse. Le Maire propose de passer en priorité 2 phases :

- Phase 1 : La création d'un dépôt de pain pour la revitalisation de notre centre bourg, avec remise aux normes électriques et accès PMR, et autres rénovations.

- Phase 2 : Démolition et création des services techniques, ces travaux consistent à terme à la démolition d'une partie du bâtiment existant pour avoir un meilleur accès aux ateliers techniques. Ces derniers comprendront des zones de stockage, un garage, vestiaires et sanitaires aux normes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- accepte de modifier la demande de subvention du 22 mars 2017 et de faire une demande pour chaque phase ;
- mandate également le Maire pour faire des demandes de subvention à la Région Bourgogne Franche Comté notamment sur les fonds européens comme le FEADER.

3) Etude de faisabilité

Le Maire rappelle que l'acquisition du 19 Grande Rue, a pour vocation de redynamiser le centre bourg en y installant un dépôt de pain évolutif, un pôle médical, une bibliothèque, les services techniques entre autres.

Afin de pouvoir bénéficier des demandes de subvention correspondantes aux différentes phases d'aménagement, il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité puisqu'elle est demandée par les services de la préfecture.

Après avoir exposé notre projet aux responsables de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Yonne, ces derniers nous proposent d'élaborer une étude de faisabilité avec option :

Etude principale :	1 200 euros HT
Option étude complémentaire :	2 160 euros TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Accepte de missionner la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Yonne pour établir l'étude de faisabilité pour un montant de 1 200 euros HT.

- Refuse l'étude complémentaire avec 8 voix contre ; 2 abstentions et 4 voix pour.

4) Subventions pour les voyages scolaires

Monsieur le Maire informe qu'il serait nécessaire de revoir la délibération du 14 avril 2014 concernant les subventions aux voyages scolaires pour les enfants scolarisés de notre commune. Cette subvention correspondait à 10% du montant du voyage avec un plafond de 50 € par élève.

Il propose de **plafonner**, pour les voyages scolaires, la subvention à 50 euros par élève et par année scolaire quel que soit le nombre de voyages réalisé par l'élève.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de plafonner, pour les voyages scolaires, une subvention de 50 euros par élève et par année scolaire quel que soit le nombre de voyages.

5) Bail communal

Monsieur le Maire informe le conseil que le bail consenti à Monsieur Gaumier Pierre, maintenant « succession Gaumier », vient à échéance le 30 Septembre 2019.

Il propose de dénoncer le bail communal afin de faire bénéficier des terres à un agriculteur de Gisy.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de dénoncer le bail avec la succession Gaumier,
- Mandate le Maire pour lancer la procédure avec la Chambre de l'Agriculture.

6) Indemnité au comptable

Monsieur le Maire informe que nous avons reçu la demande d'indemnité de conseil et de budget de notre receveuse municipale pour l'année 2016. Ces indemnités s'élèvent à 398.46 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote l'indemnité à 100% demandée par la receveuse municipale avec 7 voix pour ; 2 abstentions et 5 voix contre.

7) Mise en non-valeur

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu de la trésorerie de Pont/Yonne une demande d'admission en non-valeur d'un montant de 3 125.70 euros correspondant à des factures non payées par un ancien administré de 2011 à 2016. Il rappelle que la non-valeur n'efface pas la dette et que les procédures de recouvrement sont toujours en cours.

Il s'agit donc d'une admission en non-valeur purement comptable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de passer la somme de 3 125.70 euros en non-valeur.

8) Devis divers

Photocopieur des associations :

Monsieur le Maire expose au conseil que le photocopieur des associations est en panne et qu'un devis de réparation a été fait et qu'il est de 1 068.91 euros TTC. Vu l'âge du photocopieur et du montant des réparations, il a été demandé à Dactyl Buro de nous proposer un nouveau contrat incorporant des photocopies supplémentaires. De cette façon les associations feront leurs photocopies sur celui de la mairie.

Dactyl Buro propose au conseil un nouveau copieur « Konica Minolta » avec un loyer trimestriel de 594 euros HT pour 8 600 pages en noir et blanc et 4 000 pages couleurs, alors que le contrat initial était de 628.57 euros HT pour moins de copies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Dactyl Buro.

Plafond des sanitaires de l'école :

Deux devis ont été demandés pour la rénovation du plafond des sanitaires de l'école :

- IPC pour un montant de 4 602.46 euros HT
- Lemaire Bâtiment pour un montant de 2 597.52 euros HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise Lemaire Bâtiment pour un montant de 2 597.52 euros HT.

9) Informations diverses

Monsieur le Maire donne lecture des lettres de remerciements des Associations de l'ECAL, ASKVT et ALZHEIMER pour les subventions octroyées.

Monsieur le Maire informe :

- qu'un conseil d'école extraordinaire se tiendra le lundi 19 Juin à 20h pour les semaines de 4 jours ou 4.5 jours,
- que le feu d'artifice de fin d'été se tiendra au terrain de foot de Gisy le Samedi 2 septembre 2017. L'apéritif sera offert par la mairie à partir de 19h30. Le dîner sera tiré du sac.
- que le concours de pêche est prévu le dimanche 17 septembre 2017,
- que la commune sera recensée en janvier-février 2018,
- que la réunion pour l'organisation du 14 juillet se tiendra le 28 Juin à 20h00 en mairie.
- que Monsieur Jacky MENEREAU est nommé en tant que membre du CCAS représentant la société civile.

Monsieur PELLARD, informe que la CCYN a créé une nouvelle commission communication, y sont conviés les élus et les administrés volontaires. Toutes les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Mme DECHELETTE à la CCYN.

Monsieur PELLARD informe que Monsieur ROTA de la CCYN est intervenu aux NAP (nouvelles activités périscolaires) pour expliquer le tri sélectif en leur proposant comme support des boîtes à piles avec possibilités de logos et manifestations sur les faces des boîtes.

Monsieur PELLARD informe que la turbine à la station d'épuration a été changée et que des sous-vêtements ont été trouvés dans la pompe de relevage provoquant ainsi sa panne. Un devis est en cours de réalisation.

Une information sur le réseau sous-vide sera distribuée pour sensibiliser à nouveau les Gisois, et pour leur expliquer l'utilisation des dés herbants.

Monsieur POUTHÉ informe que, des administrés souhaitent que soit installée une signalisation horizontale dans le chemin communal situé au bord du parking de la salle des fêtes, pour éviter que des véhicules, lors de manifestations, stationnent face à leur sortie de garage. Le dossier sera étudié et une solution sera trouvée.

Monsieur FINELLI informe que suite à la réussite du carnaval de Gisy, ce dernier sera reconduit en 2018, les bonnes volontés seront les bienvenues. Il rappelle que les feux de la St Jean se dérouleront le vendredi 23 juin 2017 au lavoir à partir de 19h.

Pour copie conforme

Le Maire

Patrick BABOUHOT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h17.

Le présent extrait est affiché à la Mairie en exécution des dispositions du code municipal.

Fait à Gisy les Nobles, le 21 juin 2017

Le Maire

Patrick BABOUHOT